



1575, rue Turmel  
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5  
418 872-9811

**AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PROJET DE RÈGLEMENTS N° 368-2022- MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NO V-965-89 – MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS ZONE C-V/C<sub>1</sub>**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, lors de la séance ordinaire ayant eu lieu le 29 mars 2022, a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement n° 368-2022 modifiant le *Règlement de zonage n° V-965-89* –  
Modification des usages autorisés zone C-V/C<sub>1</sub>.

Ce règlement vise à modifier les usages autorisés dans la zone C-V/C<sub>1</sub> afin d'y ajouter la classe d'usage habitations unifamiliales contiguës (h1-3).

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 26 avril 2022, à 19 h30 à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette situé au 1575, rue Turmel et par visioconférence.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée par lui, expliquera le projet de règlement n° 368-2022, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement n° 368-2022 contient une disposition réglementaire susceptible d'approbation référendaire.

Les modalités de consultations publiques sont modulées ainsi :

Toute personne intéressée relativement à ce projet de règlement pourra transmettre des questions, commentaires ou tout document pertinent par courriel, à l'adresse [urbanisme@lancienne-lorette.org](mailto:urbanisme@lancienne-lorette.org), ou par téléphone, au 418 641-6127, poste 1197, et ce, avant le 26 avril 2022, à 16 h 30, ou adresser ses questions ou commentaires lors de la séance du conseil municipal via la plateforme numérique (*YouTube*) ou en personne à l'hôtel de ville. Ces interventions seront lues telles que formulées par le conseil municipal lors de cette séance.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 12 avril 2022

**Me Marie-Hélène Leblanc Bourque**  
Greffière